Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

SENCYS Buitenbeits - SENCYS Lasur extérieur

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SENCYS Buitenbeits - SENCYS Lasur extérieur

Abreviations: 3360

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Moyen de peindre auf Basis einer lösemittelhaltigen Lasur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	J.W. Ostendorf GmbH & Co. KG	
Rue:	Rottkamp 2	
Lieu:	D-48653 Coesfeld	
Téléphone:	+49(0)2541-744-0	Téléfax: +49(0)2541-744-8000
e-mail:	service@jwo.com -sicherheitsdatenblatt@jwo.com-	
Interlocuteur:	Produktsicherheit - Anwendungstechnik	Téléphone: +49 (0)2541/744-253
e-mail:	info@jwo.com	
Internet:	www.jwo.com	
Service responsable:	GBK GmbH - Global Regulatory Compliance - Emergency-Nr +49(0)6132-84463	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)6132-84463

SECTION 2: Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils supplémentaires

Selon l'Arrêté du Ministère du Travail (préparations dangereuses), ce produit doit être étiqueté de la façon suivante:

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Peintures à base de résines alkydes en hydrocarbures

Formule: 3056462-3056495

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification	
Nº Index	Classification SGH	
Nº REACH		
265-150-3	Naphtha (Erdöl).	25 - 50 %
64742-48-9	Xn - Nocif R65-66	
259-627-5	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	<1 %
55406-53-6	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R20/22-36-43-50-53	
202-496-6	2-Butanonoxim	< 1 %
96-29-7	Carc. Cat. 3, Xn - Nocif, Xi - Irritant R40-21-41-43	
616-014-00-0	Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H351 H312 H318 H317	

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise consulter un médecin.
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Après contact avec les yeux

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.
Attention. Risque d'aspiration.
Ne pas faire vomir.
Appeler aussitôt un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Mettre les personnes en sûreté.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, Epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes (60 minutes), Par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL (www.kcl.de).
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

En cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide - visqueux
Couleur:	divers
Odeur:	Caractéristique

		Testé selon la méthode
Modification d'état		
Point d'ébullition:	180 - 217 °C	
Point d'éclair:	> 62 °C	
Densité (à 20 °C):	0,91-0,94 (0,99) g/cm³	ISO 2811
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible	
Durée d'écoulement:	> 30 s	3 DIN 53211
Teneur en solvant:	< 50 %	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
96-29-7	2-Butanonoxim				
	dermique	ATE	1100 mg/kg		

Effets sensibilisants

Sensibilisierung Haut Bemerkung : Aucune réaction de sensibilisation n'a étée observée.

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

A pour effet le dégraissage de la peau: peut produire des gerçures et de crevasses de la peau.
Résorption cutanée possible.

Information supplémentaire

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.
L'ingestion peut provoquer un irritation de l'appareil digestif, des nausées, de vomissements et des diarrhées.
L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	h	Espèce	Source
96-29-7	2-Butanonoxim					
	Aiguë toxicité pour la crustacea	CE50	750 mg/l	48	Daphnia magna	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
96-29-7	2-Butanonoxim	0,63

Information supplémentaire

Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Pollue l' eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l' incinération.
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Peintures de récupération, non durcies

Code d'élimination des déchets-Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	FARBE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Nº danger:	30

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Matière visqueuse - exemptée si transportée dans des récipients d'une capacité jusqu'à 450 L (sous-alinéa 2.2.3.1.5 ADR)

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Marine pollutant:	No
EmS:	F-E; S-E

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3

Autres informations utiles (Transport aérien)

PAC 309 (60 L), CAC 310 (220 L)

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 2004/42/EG A/e 300 g/l (2010) < 300 g/l VOC

Information supplémentaire

Directive 2004/42/EG: compliant
1907/2006/EG REACH: compliant

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

Information supplémentaire

La phrase de risque R65 n'est pas attribuée avec un temps d'écoulement > 30s, selon l'annexe VI de la Directive du Conseil n°67/548/CEE

SECTION 16: Autres informations

Modifications

chapitre: 2

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
21	Nocif par contact avec la peau.
36	Irritant pour les yeux.
40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
41	Risque de lésions oculaires graves.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H312	Nocif par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)